

Pièce 3

29-11-'11 12:22 DE-

T-659 P0002/0071 F-953

REPUBLIQUE FRANCAISE



Préfecture de Corse-du-Sud

dossier n° PC 02A 088 11 C0004

date de dépôt : 06 janvier 2011

demandeur : Monsieur PERETTI JULIEN
LAURENT

pour : Réhabilitation de ruines en bâtiment
d'accueil

adresse terrain : POZZACCIO, à Coti-Chiavari
(20136)

ARRÊTÉ
accordant un permis de construire
au nom de l'État



Le préfet de Corse-du-Sud,

Vu la demande de permis de construire présentée le 06 janvier 2011 par Monsieur PERETTI JULIEN
LAURENT demeurant LOTISSEMENT PRUNELLI 2 lieu-dit LA ROCHE VILLA 22, Cauro (20117);

Vu l'objet de la demande :

- pour Réhabilitation de ruines en bâtiment d'accueil ;
- sur un terrain situé POZZACCIO, à Coti-Chiavari (20136) ;
- pour une surface hors-œuvre nette créée de 72 m² ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la carte communale approuvée le 12 mai 2010 ;

Vu l'avis favorable de Monsieur le président de la commission départementale pour l'accessibilité en
date du 10/02/2011 ;

Vu l'avis du syndicat départemental d'énergie de la Corse du sud en date du 16/02/2011 ;

Vu l'avis favorable du maire en date du 06/01/2011

RECU ET AFFICHE
EN MAIRIE DE

22 MARS 2011



ARRÊTÉ

Article 1

Le permis de construire est ACCORDÉ.

Le 22 mars 2011.

Le préfet,